

Protocole sanitaire

École maternelle Châteaugay

GS

Chers parents,

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

! Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

- porter un masque en fonction des situations de travail lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée. (Masques fournis par l'Education Nationale pour les enseignants). Le masque est interdit pour les enfants à l'école maternelle.
- appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.



se laver les mains très régulièrement

voir annexe 2

tousser ou éternuer dans son coude

utiliser un mouchoir à usage unique

saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1mètre minimum) avec autrui

• Il est très important qu'avant de revenir à l'école, les enfants aient appris à se laver les mains en suivant l'annexe 2.

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- mouchoirs à usage unique (un paquet individuel de mouchoirs jetables dans la poche, fourni par les parents)
- savon liquide dans les sanitaires et les lavabos des différentes salles de l'école
- gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables
- serviettes en papier à usage unique
- désinfectant virucide pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire (poignées de portes...)

II Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Très important : Les parents doivent s'engager à prendre la température de l'enfant avant de le mettre à l'école et ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de température supérieure à 37.8°C ou de symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs) et à venir le récupérer immédiatement en cas d'apparition de symptômes (avec ou sans fièvre)

Les personnels devront procéder de la même manière.

L'accueil des familles est organisé conjointement aux deux classes, par des animateurs, en extérieur devant le portail d'entrée de l'école (vers la cantine), en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes délimité au sol en une seule file).

Les parents ne pourront pas rentrer dans les locaux. Aucune personne accompagnante n'est autorisée à pénétrer dans l'enceinte de l'école.

La porte sera ouverte de 8h50 à 9h10.

Une prise de température et désinfection des mains auront lieu.

Les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux

Les enfants devront être accompagnés par un adulte jusqu'aux portes de l'école, les parents doivent attendre la validation de la prise de température de leur(s) enfant(s).

Il n'y aura plus de moment d'accueil dans la cour ou les classes car une fois rentrés dans l'école, les enfants se rendront directement dans leur classe où ils rejoindront leur enseignant. **Les portes d'accès à l'école devront rester ouvertes** pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

III La mise en rang et l'entrée en classe

Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Il sera demandé aux élèves de ne pas toucher les poignées de portes.

Les porte-manteaux seront utilisés, mais délimités pour respecter une distance d'un mètre.

IV L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Vu la taille des classes, nous ne pourrons accueillir que **9 élèves maximum par classe de Grande Section**.

Par conséquent, il sera nécessaire de mettre un système de rotation des élèves à savoir **→ lundi et jeudi groupe 1, mardi et vendredi groupe 2.**

Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'**espacer les élèves**.

L'entrée en classe devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation.

Chaque enfant aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée.

Il sera demandé à chaque famille de veiller à ce que leur enfant se soit lavé les mains et soit allé aux toilettes avant d'arriver à l'école. À leur entrée dans la classe, chaque enfant sera invité à **se laver les mains**.

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles éventuellement non utilisées devront rester fermées.

Les déplacements en classe ne sont plus possibles car les salles ne permettent pas des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront donc assis.

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

Lors de la sortie, les élèves sortiront un par un.

V Le matériel scolaire

Du matériel individuel sera à disposition des élèves.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

En cas d'utilisation d'ordinateur, dans la mesure du possible, il est nécessaire d'assurer la désinfection des claviers, souris, écrans et tables entre chaque adulte à l'aide de lingettes désinfectantes virucides.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains et désinfecter le matériel.

Les coins jeux (poupée, cuisine, bibliothèque, garage,) ne seront plus accessibles aux élèves. Les élèves auront chacun à leur disposition quelques jeux qu'ils utiliseront seuls au cours de la journée (pas d'échange de jeux) et qui seront désinfectés le soir.

VI Les récréations

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations seront organisées séparément et les jeux extérieurs seront interdits. Aucun enseignant ne sera seul avec les élèves pour pouvoir réagir à un éventuel souci (blessure par exemple).

En cas de difficultés d'organisation ou en cas de conditions climatiques défavorables, les récréations pourront être remplacées par des temps de pauses en classe.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation. Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire

les jeux de contact et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, un des adultes de service devra être constamment présent pour garantir ce point.

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale.

VII La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire ne pourra pas être assuré dans les conditions habituelles.

La commune assurera un service de restauration scolaire pour les enfants présents en classe. Les enfants prendront un **repas froid dans leur classe** à leur place. Les animateurs et le personnel du restaurant scolaire leur distribueront des paniers repas. Leurs déchets seront ensuite immédiatement collectés dans une poubelle.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas.

Un **roulement** sera organisé pour permettre à l'ensemble des enfants de prendre un temps de récréation, se laver les mains et aller aux toilettes, en limitant au maximum le **brassage des élèves**.

Il sera demandé aux familles de **prévoir chaque jour** bouteille d'eau ou gourde, cuillère et fourchette (en plastique rigide et/ou réutilisable de préférence) dans un sac au nom de l'enfant.

Une **réservation** des repas est **obligatoire** pour les enfants ayant classe, sur l'**Espace Famille**, accessible depuis le site de la commune : www.chateaugay.fr

Pour les enfants présents en "garderie prioritaire", pas de réservation des repas via l'activité "Restauration scolaire". Une activité est dédiée exclusivement à ce mode de garde, voir ci-dessous.

L'ensemble des réservations anticipées ont été effacées pour les mois de mai, juin et juillet. Les familles qui auraient anticipé ces réservations, en début d'année scolaire, doivent de nouveau réserver les repas de leur(s) enfant(s), en fonction des groupes décidés par les enseignants (lundi-jeudi ou mardi-vendredi).

P.A.I : merci de fournir un repas froid pour votre enfant dans un sac fermé.

Régime alimentaire particulier : merci d'indiquer à l'entrée de l'école le régime particulier de votre enfant (sans viande, sans porc, ...)

VIII La pause méridienne (en classe)

Les élèves devront se conformer aux mêmes règles que lors des récréations : pas de jeu de contact, distanciation...

IX L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

Il convient tout particulièrement de veiller :

- aux zones sensibles : sanitaires, cuvettes, boutons de chasse d'eau, poignées de porte, robinets...
- à l'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables, chaises et tout autre matériel utilisé par les élèves pour des besoins pédagogiques)

Les sols devront être nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 minutes compte tenu du type d'huissierie.

Nettoyage complet des classes tous les soirs.

Un nettoyage et désinfection des WC durant la pause méridienne.

Désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

X Les sorties

Concernant les sorties (midi et 16h30), elles se feront un par un par le portail à l'entrée de l'école (côté cantine).

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel de changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

XI Les temps périscolaires

Les **garderies périscolaires** (7h15-08h20 et 16h30-18h30), les **T.A.P.** et l'accueil de loisirs du **mercredi après-midi** sont **fermés**.

En raison de la rigueur des **protocoles sanitaires liés à cette crise et de différentes contraintes** (superficie des locaux, nombre d'agents communaux, ...), **la commune n'est pas en mesure assurer ces temps périscolaires.**

XII La « garderie prioritaire »

Une **garderie** pour les enfants des "**personnels prioritaires**"* sera assurée **gratuitement** les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de **9h00 à 16h30**. (*hors coût du repas facturé au tarif habituel*). La garderie aura lieu dans les **accueils de loisirs "L'îlot loupiots"** et "**L'île aux enfants**" **respectivement pour les maternelles et les élémentaires**.

Accueil du matin : 8h50 à 09h10

Accueil du soir : 16h20 à 16h40

Conditions d'éligibilité des "personnels prioritaires" :

Les enfants dont les parents sont "personnels prioritaires"* pourront être accueillis, en fonction des places disponibles, par ordre de priorité :

-1^{er} niveau : les deux parents sont "personnels prioritaires"

-2^e niveau : un des deux parents est "personnel prioritaire"

Une attestation de votre employeur ainsi qu'un emploi du temps signé et tamponné vous seront demandés.

En fonction des places disponibles après inscription des enfants des "personnels prioritaires", la "garderie prioritaire" pourra, sous conditions strictes, accueillir les autres enfants.

Condition d'éligibilité des personnels "non prioritaires" :

Les enfants dont les parents ne sont pas considérés comme "personnels prioritaires" pourront être accueillis, en fonction des places disponibles, par ordre de priorité :

-1^e niveau : famille active monoparentale

-2^e niveau : autre famille active justifiant de l'impossibilité de télétravailler

Une attestation de votre employeur ainsi qu'un emploi du temps signé et tamponné vous seront demandés.

Pour inscrire votre enfant pour la "garderie prioritaire"

L'inscription à la "garderie prioritaire" se fera à partir du lundi 25 mai sur l'**Espace Famille**, accessible depuis le site de la commune www.chateaugay.fr
Une nouvelle activité nommée "**Garderie prioritaire**" a été mise en place.
L'ensemble des enfants scolarisés à Châteaugay ont été inscrits par défaut.

Ouverture des inscriptions le mardi 19 mai à 12h00

Comment réserver ?

1ère étape : Envoi et validation des documents

Il vous suffit de nous **envoyer** votre/vos document(s) justificatif(s), via l'**Espace Famille**.

Pour cela, aller dans le menu "**Mes documents**" puis "**Famille**", puis "**COVID19 - Attestation employeur**" puis envoyer votre attestation employeur et votre emploi du temps signé et tamponné.

Les **garderies périscolaires** (7h15-08h20 et 16h30-18h30), les **T.A.P.** et l'accueil de loisirs du **mercredi après-midi** sont **fermés**.

En raison de la rigueur des **protocoles sanitaires liés à cette crise et de différentes contraintes** (superficie des locaux, nombre d'agents communaux, ...), **la commune n'est pas en mesure d'assurer ces temps périscolaires.**

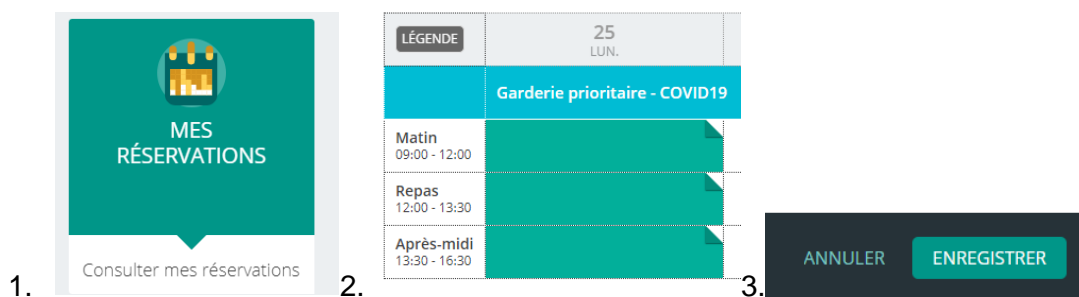


Une fois envoyé votre document sera validé rapidement par le Service Enfance Jeunesse.

2ème étape : Réservation

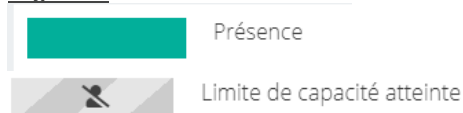
Une fois vos documents validés, vous aurez la possibilité de réserver les jours de présences de votre/vos enfant(s) à la "garderie prioritaire". (*matin, repas, après-midi*)

Pour une meilleure organisation, les réservations se font **obligatoirement à la semaine.** Les **réservations doivent être effectuées avant le jeudi 12h00** pour la semaine suivante.



1. menu **Mes réservations**, puis sélectionnez votre/vos enfant(s)
2. cochez pour **réserver**
3. **enregistrer**

Légende :



En cas d'urgence, nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler des réservations afin de prioriser les familles "personnels prioritaires".

Organisation des repas :

Comme pour les enfants en classe, la commune assurera un service de restauration scolaire pour les enfants présents en garderie.

Les enfants prendront un **repas froid** à leur place. Les animateurs et le personnel du restaurant scolaire leur distribueront des paniers repas. Leurs déchets seront ensuite immédiatement collectés dans une poubelle.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas.

Il sera demandé aux familles de **prévoir chaque jour** bouteille d'eau ou gourde, cuillère et fourchette (en plastique rigide et/ou réutilisable de préférence) dans un sac au nom de l'enfant.

Organisation de la sieste en maternelle :

Merci de fournir coussin et couverture si votre enfant fait la sieste.

Résumé de la "garderie prioritaire":

- conditions d'éligibilités élargies
- 12 places en élémentaire et 8 places en maternelle
- gratuite (*hors coût du repas*)
- ouverture de 09h00 à 16h30
- réservation via l'Espace Famille uniquement
- début des réservations mardi 19 mai à 12h00
- réservation à la semaine (*avant le jeudi 12h00 pour la semaine suivante*)
- justificatifs à fournir

***Personnels prioritaires = indispensables à la gestion de la crise sanitaire**

- *personnels enseignants*
- *personnels des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personne handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts*
- *professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes.*
- *personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants*
- *services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfectures*
- *personnels de police et gendarmerie*

XIII Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Nous disposons d'un thermomètre frontal laser efficace et non d'un thermomètre auriculaire.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts.
- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

Chers parents et chers élèves, vous trouverez sans doute ce dispositif très directif et contraignant, mais, tout le monde doit prendre conscience que c'est seulement à ce prix qu'une « deuxième vague » pourra être évitée. Nous vous remercions par avance de votre engagement, pour suivre au mieux ce protocole*.

***Attention ce protocole peut être remis en question par le gouvernement à tout moment.**

Les enseignants et la municipalité

Contacts utiles : école maternelle de Châteaugay : 04 73 87 26 73

Mairie de Châteaugay : 04 73 87 24 35

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

<p>1. Se laver les mains</p> 	<p>2. Prendre un seul masque</p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p>3. Respecter le sens de pose</p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</p> 
<p>5. Bien positionner le masque</p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p>6. Ajuster la bande pour le nez</p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque).

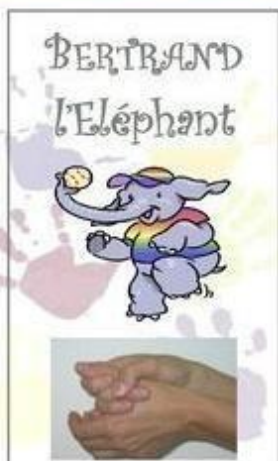
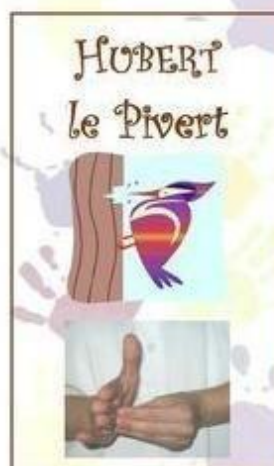
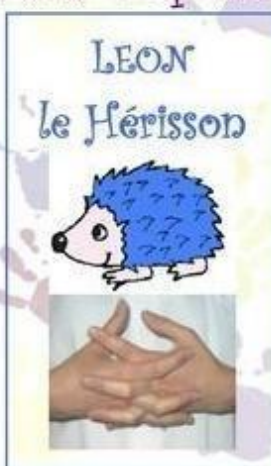
Annexe 2



Viens te laver les mains avec ...



et ses copains



Zones
fréquemment
oubliées

Zones
souvent
oubliées



Paume

Zones
très
souvent
oubliées

Zones
très
souvent
oubliées



Zones
souvent
oubliées

Dos

Se laver les mains